

Déclinez votre identité et signalez toute erreur

Vous pouvez demander à corriger toute erreur dans votre identité nationale de santé ou sur votre pièce d'identité. En revanche, les professionnels qui vous prennent en charge n'ont pas la possibilité de faire eux-mêmes ce type de démarche.

Comment corriger une erreur dans votre INS ou celle de votre enfant ?

Pour les usagers nés à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, rendez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie locale.
Pour les usagers nés en France, il faut contacter l'INSEE :

1- sur le portail "service-public.fr" en scannant ce QR code



- > Préparez vos documents :
 - copie intégrale de votre **acte de naissance** datant de moins de 3 mois
 - votre **numéro de sécurité sociale**
- > Suivez les instructions :
 - **indiquez** qui est concerné par la demande
 - **saisissez** correctement vos informations d'état civil
 - **cochez** les informations à corriger
 - **transmettez** votre acte de naissance
 - **vérifiez** et **validez** votre demande

2- sur le site directement du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Que faire si l'erreur provient du titre d'identité ?

Il faut vous rapprocher du service d'état civil de votre commune.



Une identification inexacte peut entraîner :

- des retards de prise en charge
- des échanges d'informations erronées
- ...



Bien vous identifier pour votre sécurité



Aidez-nous à prendre soin de vous !

Participez aux vérifications de votre identité



Nom de naissance



Prénom(s) de naissance



Date de naissance



Sexe



Lieu de naissance








Identité Nationale de Santé
ins



CLINIQUE d'Aufréry
Psychiatrie

Votre Identité Nationale de Santé (INS) est votre identité sanitaire officielle, unique et pérenne, utilisée par tous vos professionnels de santé pour référencer vos données de santé.

Elle se compose de plusieurs traits d'identité qui ont pour point commun d'être stables dans le temps :

-  nom de naissance
-  prénom(s) de naissance
-  date de naissance
-  sexe
-  lieu de naissance (code INSEE)

+ matricule INS (votre numéro personnel de sécurité sociale)



Pour pouvoir utiliser votre INS :

- Présentez un **document d'identité à haut niveau de confiance** (*carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour*)
- déclinez oralement votre **identité**



ATTENTION !

Une carte vitale ou un permis de conduire ne permettent pas de valider votre identité !



Les avantages de l'



SÉCURISER
Les données de santé



AMÉLIORER
la qualité et la sécurité de votre prise en charge



ÉCHANGER ET PARTAGER*
facilement vos données de santé avec les professionnels de santé de votre parcours de soins



*Mon espace santé, c'est votre carnet de santé numérique sécurisé qui vous facilite la vie.



Il est possible de vérifier votre INS depuis Mon espace santé. La page suivante vous explique comment procéder si vous constatez une erreur. Rendez-vous sur www.monespacesante.fr